**Biodéchets : le choix est fait**

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire de 2020 impose à tout producteur ou détenteur de biodéchets de les trier à la source.

Les biodéchets regroupent :

* **Les déchets verts** : tonte de pelouse, taille d’arbustes, élagages, feuilles mortes… Ils représentent 72 kg par habitant 🡪 La Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE) propose déjà une solution grâce à ses 2 déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom.
* **Les déchets alimentaires** : épluchures, déchets de préparation de repas, restes alimentaires… La CCCE doit proposer une solution pour ces déchets et l’enjeu est important puisqu’ils s’élèvent à un tiers de nos ordures ménagères, soit 83 kg par habitant.

Plusieurs possibilités étaient envisageables pour la CCCE afin d’accompagner les habitants dans le geste de tri des biodéchets : la collecte ou le compostage domestique.

En février 2024, une expérimentation a été lancée auprès de 1 200 foyers. 3 scénarios ont été testés :

* Le compostage individuel et partagé
* La collecte en apport volontaire
* La collecte en porte-à-porte

Chaque scénario a été testé sur 2 secteurs de typologies d’habitats différentes : 1 secteur « urbain » et un secteur « rural ». Avant le lancement et à la fin de l’expérimentation, les déchets collectés ont été pesés afin de pouvoir analyser l’efficacité de chaque scénario.

Les résultats démontrent que les 3 schémas permettent d’atteindre sensiblement la même réduction des quantités d’ordures ménagères. Seul 1 scénario, mixant compostage et collecte en apport volontaire, permet d’atteindre des résultats plus conséquents. En revanche, les scénarios basés sur une collecte, en porte à porte ou en apport volontaire, ont un bilan plus lourd, d’un point de vue financier et d’un point de vue environnemental : les tournées nécessitent des moyens matériels et humains importants, et sont génératrices d’émissions de gaz à effet de serre. Sur certains scénarios de collecte, les quantités de déchets totales ont augmenté, ce qui laisse à penser que certains foyers qui compostaient chez eux ont délaissé cette pratique, remplacer par la collecte.

Sur la base de ces résultats, **les élus communautaires ont fait** **le choix du compostage, individuel et collectif**. Il sera déployé sur l’ensemble des 22 Communes à compter de début 2025.

Le scénario compostage s’appuie sur 4 solutions complémentaires financées par la CCCE :

* Le compostage individuel : la CCCE fournit gratuitement 1 composteur par foyer ;
* Le lombricompostage : la CCCE propose des lombricomposteurs au prix réduit de 25,40 € ;
* Le compostage en pied d’immeuble : vous habitez en logement collectif et votre immeuble dispose d’un espace vert commun, la CCCE vous accompagne pour la mise en place d’un site de compostage à utiliser entre voisins et fournit gratuitement le matériel ;
* Le compostage partagé : en lien avec les Communes, la CCCE recherche des emplacements pour installer des sites de compostage partagés, sur domaine public, ouverts à tous.

Retrouvez tous les renseignements sur le compostage et le formulaire de demande sur [www.ccce.fr/compostage](http://www.ccce.fr/compostage) et plus d’informations sur l’expérimentation de tri des biodéchets dans le journal communautaire de janvier 2025. Vous pouvez également contacter le Service Prévention et Gestion des Déchets à : [suivi.tri@cc-ce.com](mailto:suivi.tri@cc-ce.com).